

## Location Appartement - UCCLE (no. 1871)



**№** 1 450€

**2** 1180 UCCLE

122m<sup>2</sup>

2000m<sup>2</sup>

<sup>000</sup> 2ch.

Ville	UCCLE
Code postal	1180
Superficie habitable	122
Superficie du terrain	2000
Peb sign	Е
Nombre de chambres	2
Type de bien	Appartement
Jardin	Non

Quartier du Fort Jaco, à l'orée de la forêt de Soignes - dans un clos calme, spacieux appartement deux chambres, terrasse et garage. Offres à partir de 1295 euros, loyer demandé : 1550 euros. Frais supplémentaires : 150 euros (pour l'entretien, l'eau et l'électricité des parties communes, ascenseur, 1/2 syndic, entretien du jardin). Plus d'informations, description complète et visite virtuelle sur www.burima.be Superbe appartement 2 chambres, situé dans le quartier de Fort Jaco, en bordure de la Forêt de Soignes, dans un immeuble sis en clos, qui se situe au 3e étage/3, de 122 m² bruts selon PEB soit ± 95 m² habitables. Il se compose comme suit : Au troisième niveau/3 : Un hall d'entrée vous donne accès à un débarras - vestiaire et un spacieux living de 30 m² avec une large porte-fenêtre coulissante donnant sur une terrasse de 8 m², orientation Sud-ouest; une cuisine full-équipée de 9 m², comprenant taque, four, frigo, hotte, lave-vaisselle armoires hautes et basses ; un hall de nuit dessert les deux chambres avec placards, une de 16 m² et l'autre de 19 m², une salle de bains avec wc, baignoire douche et meuble lavabo et un wc séparé avec lave-mains. En sous-sols : Vous avez accès, via un ascenseur et/ou une rampe carrossable, à une cave d'environ 6 m² ainsi qu'un garage privatifs de  $\pm$  20 m². Divers : Chauffage central au gaz individuel à condensation, terrasse S-O, garage individuel, cave, ascenseur, Une prévision pour les charges réelles de 150 euros est demandée. Cela comprend la moitié des frais de syndic, l'entretien, l'eau et électricité des parties communes, l'entretien du jardin et les frais d'ascenseur. PEB E- (256 kWh/m².an) Faire offres à partir de 1295 euros/mois, loyer souhaité de 1550 euros/mois.